



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION  
COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 23 NOVEMBRE  
2020 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Mario Bastille, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, André Beaulieu et Nelson Lepage.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA  
MAIRESSE.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous les auditeurs.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020;
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du certificat des résultats de la procédure de consultation du Règlement d'emprunt 2050 (Paiement des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie et coût d'achat du 59, rue de l'Hôtel-de-Ville);
6. Approbation d'un projet d'acte de vente à intervenir avec M. Jacques Viel concernant le lot 6 349 010;
7. Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup et diverses municipalités locales concernant la fourniture de services pour organiser, opérer et administrer un réseau de communication régional d'urgence;
8. Approbation d'une entente à intervenir avec le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2021 concernant le placement des surplus de liquidités;
9. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec l'Association des pêcheurs sur glace de la rivière du Loup pour la saison hivernale 2020-2021;

**Rés. n°  
482-2020**



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

10. Approbation d'un addenda à intervenir avec MATv Bas-Saint-Laurent;
11. Engagement de la Ville à respecter les conditions d'un programme du ministère de la Culture et des Communications;
12. Approbation de la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée de novembre 2020;
13. Autorisation de tenir différentes activités sur le territoire de la ville dans le cadre de la Guignolée des médias 2020;
14. Abolition du poste de préposé à la bibliothèque au Service des loisirs, culture et communautaire;
15. Acceptation des priorités de déneigement des rues et trottoirs et d'enlèvement de la neige pour la saison 2020-2021;
16. Acceptation de la liste des camionneurs affectés au transport de la neige pour la saison 2020-2021;
17. Compensation financière versée à la Corporation La Manne rouge je récolte;
- 17.1 Proclamation de la municipalité alliée contre la violence conjugale;
18. Période de questions par courriel;
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
483-2020

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La greffière dépose devant ce conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires de la mairesse, madame Sylvie Vignet, et des conseillers messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille, André Beaulieu et Nelson Lepage.

### 5. **DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2050 (PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIEURIE ET COÛT D'ACHAT DU 59, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE)**

La greffière dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure de consultation du Règlement d'emprunt numéro 2050 relatif au paiement des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie et du coût d'achat d'un immeuble pour le projet de réaménagement du Service du greffe et des affaires juridiques et de la cour municipale et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 815 561 \$.



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
484-2020

**6. APPROBATION D'UN PROJET D'ACTE DE VENTE À INTERVENIR AVEC M. JACQUES VIEL CONCERNANT LE LOT 6 349 010**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le projet d'acte de vente, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Jacques Viel concernant la vente par la Ville du lot numéro 6 349 010, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et autorise la mairesse et la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
485-2020

**7. APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR AVEC LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DIVERSES MUNICIPALITÉS LOCALES CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES POUR ORGANISER, OPÉRER ET ADMINISTRER UN RÉSEAU DE COMMUNICATION RÉGIONAL D'URGENCE**

ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rivière-du-Loup, les municipalités de Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Paul-de-la-Croix et comme intervenantes les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Modeste;

ATTENDU que les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), afin de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'organisation, l'opération et l'administration d'un système de communication régional d'urgence;

ATTENDU que l'objet de cette entente est la fourniture par la MRC de Rivière-du-Loup de services relatifs à l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de communication régional d'urgence;

ATTENDU que le projet d'entente à intervenir couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026 et sera renouvelée automatiquement aux mêmes conditions par périodes successives de cinq ans;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente mandatent la MRC d'organiser, d'opérer et d'administrer un réseau de communication régional d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve l'entente intermunicipale, annexée à la résolution, à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Paul-de-la-Croix et comme intervenantes les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Modeste relative à la fourniture de services pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence et autorise la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
486-2020

Que cette entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026 et se renouvelle automatiquement aux mêmes conditions par périodes successives de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - RIVIÈRE-DU-LOUP 2021 CONCERNANT LE PLACEMENT DES SURPLUS DE LIQUIDITÉS**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le projet d'entente daté de novembre 2020, annexé à la résolution, à intervenir avec le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Rivière-du-Loup 2021 concernant le placement des surplus de liquidités et autorise ledit directeur à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
487-2020

**9. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SUR GLACE DE LA RIVIÈRE DU LOUP POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec l'Association des pêcheurs sur glace de la rivière du Loup pour la saison hivernale 2020-2021 et autorise ledit directeur à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
488-2020

**10. APPROBATION D'UN ADDENDA À INTERVENIR AVEC MATv BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des communications, approuve le projet d'addenda, annexé à la présente résolution, à intervenir avec MATv Bas-Saint-Laurent, suivant le protocole d'entente intervenu le 22 février 2017 concernant la production et la diffusion des séances du conseil municipal et autorise le directeur du Service des communications à signer ledit addenda pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
489-2020

**11. ENGAGEMENT DE LA VILLE À RESPECTER LES CONDITIONS D'UN PROGRAMME DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard à s'engager à faire les dépenses manquantes afin de respecter les conditions du programme de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
490-2020

**12. APPROBATION DE LA LISTE DES COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL DATÉE DE NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée de novembre 2020, annexée à la résolution, et nomme les conseillers et fonctionnaires désignés à titre de représentants du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes ci-dessous mentionnés;

Que la mairesse, madame Sylvie Vignet, soit autorisée à siéger au sein de tous les comités et toutes les commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;

Que les dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 228-2020 du 19 mai 2020 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
491-2020

**13. AUTORISATION DE TENIR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2020**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, dans le cadre de la Guignolée des médias 2020, autorise la tenue de différentes activités de sollicitation par les médias le jeudi 3 décembre 2020 de 7 h à 9 h ainsi que de 11 h 30 à 13 h 30 aux intersections suivantes:

- Intersection des rues Fraser et Lafontaine pour le journal Info Dimanche
- Intersection des rues Lafontaine et de l'Hôtel-de-Ville pour CIBM et CIEL-FM
- Intersection des rues Témiscouata et Alfred-Fortin pour CIBM et CIEL-FM



Rés. n°  
492-2020

Ainsi qu'à l'intersection des rues Lafontaine et Frontenac pour CIMT et CKRT-TV de 7 h 30 à 9 h 30.

Encourage les citoyens à être généreux en ce contexte particulier de pandémie mondiale et les invite à la prudence et à respecter les mesures sanitaires mises en place lors de cette activité caritative au bénéfice des plus démunies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède à l'abolition du poste de préposée à la bibliothèque au Service des loisirs, culture et communautaire laissé vacant à la suite du départ de l'employé numéro 3047.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
493-2020

**15. ACCEPTATION DES PRIORITÉS DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE POUR LA SAISON 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de division - Travaux publics, accepte les priorités de déneigement des rues et trottoirs et d'enlèvement de la neige pour la saison 2020-2021 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni aux décisions concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il implique un membre de sa famille et il quitte la salle.

Rés. n°  
494-2020

**16. ACCEPTATION DE LA LISTE DES CAMIONNEURS AFFECTÉS AU TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LA SAISON 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la liste des camionneurs affectés au transport de la neige vers le site des neiges usées pour la saison 2020-2021 annexée à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Nelson Lepage reprend son siège.

Rés. n°  
495-2020

**17. COMPENSATION FINANCIÈRE VERSÉE À LA CORPORATION LA MANNE ROUGE JE RÉCOLTE**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
496-2020

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 6 300 \$ à La Manne rouge je récolte, afin de la compenser financièrement pour l'abattage d'une rangée de pommiers en vue de procéder à l'aménagement d'un sentier pour véhicules hors route sur les terres agricoles situées au 316, rue Beaubien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 17.1 PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE

ATTENDU que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipule que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes;

ATTENDU que malgré les efforts réalisés, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2020, des actions auront lieu à travers le Québec;

ATTENDU qu'à titre de gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer verbalement *Rivière-du-Loup, municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite verbalement *Rivière-du-Loup, municipalité alliée contre la violence conjugale* et souligne que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses maisons membres participeront activement aux douze jours d'action qui se dérouleront du 25 novembre au 6 décembre 2020 pour travailler de concert, afin d'éliminer la violence envers les femmes et sensibiliser les Louperivoises et les Louperivois contre la violence conjugale qui touche toutes les classes de notre société.



Ville de  
Rivière-du-Loup

Service du greffe  
et des affaires juridiques

# Procès-verbal

Numéro de résolution

## 18. PÉRIODE DE QUESTIONS PAR COURRIEL

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

## 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet

